

Annexe 1

LES PRINCIPES D'ELABORATION DES DOCUMENTS DE POLITIQUE TRANSVERSALE

Cette annexe présente les orientations et outils utiles à l'élaboration des documents de politique transversale. Elle indique également quelle sera la situation au démarrage de Tango. Les différentes possibilités ou options présentées dans la partie 2 sont gérées par des fonctionnalités décrites dans la partie 3.

1- CHOIX DU MODELE DE DPT

➤ L'option de rattachement des programmes et PSR aux axes

Une politique transversale peut être présentée de deux manières :

- Les programmes concourent à l'ensemble de la politique transversale. Dans ce cas, les informations sur la performance précèdent les explications sur la contribution de chaque programme. Il y a une certaine dissociation entre la performance et les moyens consacrés à la politique transversale.
- Un programme concourt à un ou plusieurs axes de la politique transversale. Les crédits des programmes d'un axe sont en lien plus étroit avec la partie de la performance portée par ce même axe. C'est actuellement le cas du document de politique transversale « Outre-mer ».

Cette option peut être changée annuellement. Elle est irrévocable jusqu'au prochain PLF dès qu'un programme est associé à une politique transversale. Un changement d'option n'oblige pas à revoir la hiérarchie axe, sous-axe, objectif, indicateur. C'est seulement la présentation des programmes qui évolue.

En cas de changement d'option, le choix a besoin d'être appliqué avant le démarrage du workflow. C'est la direction du budget qui paramètre l'option dans Tango.

L'option de l'année précédente est reconduite tacitement. **Ce sera le cas pour le PLF 2020.**

L'option donne lieu à une mention automatique dans l'introduction.

2- CONTENU DU DPT

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

➤ Liste des programmes et PSR concourant à la politique transversale

Cette liste est automatique.

➤ Présentation stratégique de la politique transversale

Il s'agit d'un ou plusieurs textes « libres », rédigés et intégrés dans TANGO par le ministère chef de file. Cette partie présente la politique transversale et les leviers d'action engagés.

Les ministères sont invités à expliquer au lecteur le caractère interministériel de la politique, la stratégie poursuivie par l'Etat au travers de la mobilisation de diverses administrations et les objectifs qu'il se fixe dans la mise en œuvre concrète de cette stratégie.

➤ Récapitulation des axes, sous-axes et objectifs

Cette liste est automatique.

➤ **Déclinaison en axes, sous-axes et objectifs et indicateurs**

La politique transversale est déclinée en axes, sous-axes le cas échéant, objectifs et indicateurs. Un axe se décline soit en un seul sous-axe fictif, soit en un ou plusieurs sous-axes réels (matérialisés par un titre). Les objectifs sont toujours rattachés techniquement à un sous-axe. Un sous-axe fictif donne l'illusion que l'objectif est rattaché directement à l'axe.

Les notions précédentes « d'objectifs transversaux » et « d'objectifs concourant à la politique transversale » ne sont pas reconduites.

Tango est initialisé avec les objectifs du PLF précédent rattachés systématiquement à des sous-axes. Le ministère chef de file pourra corriger ces rattachements.

Il est possible d'attacher un objectif spécifique ou un objectif d'un des programmes concourant au DPT. Il en va de même pour les indicateurs.

Dans le cadre du PLF 2020, les ministères chefs de file, en coordination avec les responsables des programmes contributeurs, organiseront une revue des objectifs et indicateurs présents dans le DPT, notamment pour éviter de cloner un objectif ou un indicateur présent au PAP par un double spécifique, et en supprimant les indicateurs les moins pertinents de sorte que le nombre total des indicateurs d'un DPT reste stable voire diminue.

Un ou plusieurs textes « libres » établis en concertation avec les responsables de programmes concernés sont positionnables au niveau de chaque axe, sous-axe réel, objectif. Pour les indicateurs, le format des deux textes (prévision et méthodologie) est celui des PAP.

Tango ne reprend pas automatiquement les textes des PAP (objectifs et indicateurs) pour le PLF 2020. Cette fonctionnalité sera déployée ultérieurement.

PRESENTATION DES CREDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

➤ **Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale**

Ce tableau présente les crédits (exécution N-2 / crédits votés N-1 / crédits proposés pour l'année N) totalisés par programme et PSR. Le détail par action est présent quand cette option de présentation a été choisie pour le programme.

Selon le rattachement des programmes retenu (voir 1), ce tableau est positionné après la partie performance quand les programmes ne sont pas rattachés aux axes ou avant ces derniers dans l'autre cas et il se décline par axe.

➤ **Présentation des programmes ou PSR concourant à la politique transversale**

Chaque programme ou PSR est présenté individuellement par un tableau qui est l'extrait du tableau précédent et par un ou plusieurs textes « libres » saisis par le ministère chef de file, en étroite collaboration avec le ministère en charge du ou des programmes concernés.

Cette partie ne saurait constituer un « copier-coller » des développements des PAP.

Elle doit présenter succinctement pour chaque programme sa contribution spécifique à la politique transversale et la manière dont il participe, au travers de tout ou partie de ses dispositifs, à la réalisation des objectifs de la politique transversale.

A partir de la maquette budgétaire du PLF 2020, vous veillerez à expliquer pour chacun des programmes participant à la politique transversale les hypothèses et modalités de calcul retenues, car elles sont indispensables à la bonne lisibilité du DPT. Ces modalités de calcul sont par ailleurs demandées par les commissions des finances du Parlement qui souhaitent analyser comment les DPT sont construits.

➤ **Présentation des principales dépenses fiscales concourant à la politique transversale**

Un tableau présente les dépenses fiscales les plus représentatives de la politique transversale et il est suivi d'un texte « libre » saisi par le ministre chef de file qui y expose leurs contributions à la politique transversale.

➤ **Annexe(s) spécifique(s) à chaque DPT**

L'élaboration de ces annexes est libre. Elles doivent toutefois apporter des informations complémentaires par rapport à celles qui découlent de la présentation stratégique, des indicateurs de performances et des crédits participant à la politique transversale, en évitant que l'éclairage porte sur des sujets accessoires par rapport au cœur de la politique interministérielle.

Dans le cadre du PLF 2020, les ministères chefs de file sont invités à donner une vision d'ensemble des contributions financières à la politique transversale en dehors du seul champ de l'Etat en donnant un éclairage toutes administrations publiques.

Les redondances avec des informations déjà contenues dans les PAP ou dans d'autres documents annexés au PLF doivent être évitées.

Il est demandé d'indiquer la source du document, c'est-à-dire de préciser si l'annexe a été conçue exclusivement pour le DPT ou s'il s'agit d'une information rendue publique par ailleurs (documents officiels d'une institution, extrait d'un rapport d'activité, etc.).

Par ailleurs, le chef de file devra veiller tout particulièrement à ne pas intégrer les informations déjà présentes dans d'autres documents budgétaires.

3- ORGANISATION DU TRAVAIL ET GESTION DU DPT

ORGANISATION DU TRAVAIL

➤ **Dépendances entre items**

La bonne gestion du document nécessite d'ordonner les tâches car il existe des dépendances entre les items.

Dépendance externe : Les documents de politiques transversales s'appuient sur les données saisies pour les projets annuels de performances dans Tango sur deux aspects : le choix des programmes qui concourent à la politique transversale et le choix des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs repris des projets annuels de performances, le cas échéant. Pour que ces deux séries d'items puissent être utilisés dans un document de politique transversale, il faut que le projet annuel de performances ait déjà été renseigné préalablement.

Dépendances interne à un DPT : L'option de rattachement des programmes est un préalable au choix des programmes et des PSR. Le rattachement des programmes aux axes oblige aussi à saisir les axes avant les programmes.

Les programmes doivent être associés à la politique transversale avant les objectifs, indicateurs et sous-indicateurs provenant du projet annuel de performance de ces programmes.

L'option de présentation des crédits est préalable à leur saisie.

Ensuite, si un item doit être disjoint de la politique transversale, il faut procéder aux suppressions ne partant du niveau le plus fin.

La structuration du document s'effectue via une série de formulaire. Les modifications de plan sont prises en compte quand le document est régénéré (icônes flèches de recyclage dans le plan dynamique à gauche du document)

➤ **Qui peut accéder au DPT dans Tango ?**

Un document de politique transversale est rattaché à un ministre chef de file. Ce sont les utilisateurs de ce ministère dument habilités au workflow d'un document de politique transversale (en une ou deux étapes selon le ministère) qui peuvent effectuer la saisie.

➤ **Comment sont gérées les contributions tierces ?**

Ces utilisateurs coordonnent, comme actuellement pour Farandole, les contributeurs des programmes gérés par d'autres ministères ou au sein de leur ministères et qui n'accèdent pas au document de politique transversale. Ces contributions sont de trois sortes :

- Des textes par programme, par objectif, indicateur et, le cas échéant,

par axe ou sous-axe.

- La contribution des programmes en AE et CP. A cette fin, une extraction Excel dont le format est contraint pour l'import (voir consigne technique dans l'onglet #info de l'extraction) pourra être découpée par programme contributeur, renseignée et renvoyée au chef de file qui se chargera de l'intégrer dans Tango.
- Des données servant à alimenter les sous-indicateurs spécifiques à un document de politique transversale. Ces données se présentent exactement comme les sous-indicateurs dans les projets annuels de performances.

FONCTIONNALITES OUVERTES AU CHEF DE FILE

➤ **Associer un prélèvement sur recette au DPT**

Le chef de file dispose de fonctions qui forgent le plan du document qu'il ordonnance selon les indications pour organiser son travail. Elles s'accomplissent via des formulaires. Cette partie expose les points nouveaux dans Tango sans qu'elle soit un guide utilisateur.

Un PSR s'associe à un document de politique transversale come un programme. Ils peuvent être ordonnés parmi la liste des programmes selon l'importance qui leur est attribuée.

Leur contribution est décrite comme pour les programmes : un tableau de crédit et une liste de chapitre. Leur présence fait varier automatiquement les titres des parties et des tableaux.

➤ **Organisation de la performance**

Le plan des axes, sous-axes, objectifs et indicateurs est à la main du chef de file. Des créations, suppressions et déplacements sont toujours possibles mais nécessitent de régénérer le document une fois enregistrés.

➤ **Lier un objectif, indicateur ou sous-indicateur de PAP au DPT**

En liminaire, il convient de comprendre que si l'on souhaite utiliser un objectif, un indicateur ou un sous-indicateur d'un projet annuel de performance, ces items doivent préalablement exister dans ce dernier et y être stable. Une suppression mal gérée entraine des dysfonctionnements.

(ceci ne concerne pas les textes des objectifs et indicateurs des PAP qui ne sont pas repris automatiquement)

Ceci étant dit, il est possible d'associer à un sous-axe un objectif présent dans le projet annuel de performance d'un programme préalablement associé à la politique transversale.

Il est également possible d'associer un indicateur de la performance d'un projet annuel de performance sous les mêmes conditions.

Pour un sous-indicateur, il existe plusieurs situations qui dépendent de l'indicateur auquel il est associé :

Indicateur spécifique à la politique transversale		Indicateur du projet annuel de performance	
Sous-indicateur spécifique seul	Sous-indicateur spécifique associé à un sous-indicateur de contexte du PAP	Sous-indicateur spécifique associé à un sous-indicateur de contexte du PAP	Sous-indicateur du PAP seul
Déplacement possible vers un autre indicateur spécifique	Déplacement possible vers un indicateur spécifique ou vers l'indicateur du PAP (s'il est présent pour ce DPT) du sous-indicateur PAP de contexte Pas de déplacement vers un indicateur du PAP présent au DPT qui n'est pas celui du sous-indicateur de contexte	Déplacement vers un autre indicateur impossible	

Le bureau 2PERF dispose d'outils de supervision et peut être amené à demander des modifications quasiment en temps réel.

➤ **L'option de présentation des crédits des programmes**

Cette option est activée par le ministère chef de file dans le formulaire d'association des programmes et prélèvements sur recettes à une politique transversale.

Tout changement entraine la perte des textes et des montants déjà saisis pour le programme.

➤ **La gestion partielle du plan du**

Il est possible de gérer le plan du document à l'intérieur de certaines parties.

document

Le principe est de pouvoir ajouter, retirer ou déplacer des textes avec ou sans titre.

Cette possibilité est ouverte pour :

- La présentation stratégique ;
- Les axes ;
- Les sous-axes réels ;
- Les objectifs ;
- Les programmes et les prélèvements sur recettes ;
- Les annexes.

Pour les indicateurs, deux textes sont imposés pour faire le pendant des indicateurs des projets annuels de performances. Ils sont générés vides à la création de l'indicateur.

Pour les dépenses fiscales, un texte par défaut peut être retiré.

Un texte par défaut sans titre est généré lors de la création d'un axe, sous-axe réel, objectif, programme ou PSR. Les changements s'effectuent dans le formulaire de gestion des chapitres qui présente le plan du document.

➤ Associer une dépense fiscale au DPT

Le ministère chef de file dispose d'un formulaire dédié à la section des dépenses fiscales qui contribuent de manière significative à la politique transversale.

Les dépenses fiscales sélectionnées doivent être représentatives de la politique transversale. A noter qu'il n'y a pas d'obligation d'intégrer les dépenses fiscales les plus coûteuses s'il est reconnu qu'elles ne contribuent que marginalement à la politique transversale.

4- UTILISATION DE TANGO

Une présentation de l'application a été réalisée le 12 juillet.

Vos interlocuteurs au sein de la direction du Budget sont les suivants :

- le bureau sectoriel en charge du suivi du DPT ;
- le bureau de synthèse des lois de finances (IBLF) : sylvie.coutures@finances.gouv.fr ;
- le bureau Informatique (BII) : ludovic.mahieux@finances.gouv.fr sylvie.mocchi@finances.gouv.fr pour les problèmes d'utilisation liés à TANGO.